

Commune de Villemardy

Procès-Verbal de réunion

Séance du 24 Janvier 2023

Date de convocation : 17 Janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Villemardy, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de VILLEMARDY, sous la présidence de Monsieur Gilles LEGUEREAU, Maire ;

Etaients présents : Mrs LEGUEREAU G., DAVID G, GOUSSEAU, LEGUEREAU J., LEROI, NOYAU, SAVIGNY, PATRY, Mmes DAVID C., HAUSSERAY lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Séverine Hausseray

ORDRE DU JOUR :

- Délibération concernant la convention avec la CATV pour la subvention FACIL (Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux)
- Délibération concernant le contrat de dépannage du réseau d'éclairage public 2023
- Délibération concernant la convention de fourrière animale avec le refuge du Val de Loir
- Délibération concernant le balayage des trottoirs pour 2023
- Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois
- Compte rendu des travaux de la maison Focka
- Compte rendu de la facture ATD (Agence Technique Départementale)
- Compte rendu de l'arrêt longue maladie de notre employé communal
- Compte rendu de la réunion concernant le passage du Tour du Loir-et-Cher à Villemardy le jeudi 13 avril 2023
- Travaux 2023 : compte rendu de la proposition de M. Lucas, maître d'œuvre
- Questions diverses.

Délibération concernant la convention avec la CATV pour la subvention FACIL (Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux) (délibération 2023-01)

Une délibération est à prendre concernant la convention entre Territoires Vendômois et la commune de Villemardy au sujet de la subvention au titre du fonds d'aides communautaire aux investissements locaux (FACIL) que nous avons reçue pour les travaux de rénovation de l'école et divers aménagements extérieurs.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération concernant le contrat de dépannage du réseau d'éclairage public 2023 (délibération 2023-02)

La société INEO propose un contrat d'entretien et de dépannage du réseau d'éclairage public. Les installations prises en charge au titre du présent contrat comprennent :

- les organes de commande, cellules, horloge relais
- les réseaux de transport de courant (conducteurs EP)
- les lampes d'éclairage, les accessoires de fonctionnement des lampes et les dispositifs de protection

Le coût à l'année est de 684,00 € HT soit 820,80 € TTC.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération concernant la convention de fourrière animale avec le refuge du Val de Loir (délibération 2023-03)

Le refuge du Val de Loir à Naveil propose une convention fourrière animale afin de recevoir des chiens et des chats errants et divagants qui lui seront confiés par des personnes habilitées et désignées par le maire de la commune.

Le coût de cette prestation s'élève à 299,20 € pour l'année 2023.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération concernant le balayage des trottoirs pour 2023 (délibération 2023-04)

La société SARP Centre Ouest propose une convention pour le balayage mécanique des caniveaux de Villemardy et de Villamoy avec 4 passages par an. Chaque passage est facturé 360 €, la facture totale pour cette année 2023 sera donc de 1.440 € HT.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Vendômois (délibération 2023-05)

Le Syndicat Mixte du Pays Vendômois demande l'approbation de la modification des statuts du syndicat portant sur l'article 7 permettant, d'une part, le recours à la visioconférence pour la tenue des réunions et modifiant, d'autre part, la détermination du quorum en tenant compte des membres représentés.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Compte rendu des travaux de la maison Focka

Un jeune couple s'est installé dans la maison Focka le 1^{er} décembre 2022. Il s'est avéré qu'il y avait quelques travaux à effectuer : remplacement de la pompe de relevage des eaux usées, installation d'un nouveau pack WC, ainsi que d'un nouveau mitigeur lavabo.

La facture est de 1.075 € HT soit 1.290 € TTC.

Compte rendu de la facture ATD (Agence Technique Départementale)

La facture de la mission d'assistance de l'ATD concernant la sécurisation de la traverse d'agglomération de Villemardy et Villamoy avec pour objectif de réduire les vitesses et de sécuriser l'ensemble des usagers de l'espace public est de 2.690 € TTC.

Chaque conseiller municipal a pu étudier ce rapport. Des décisions seront prises prochainement.

Compte rendu de l'arrêt longue maladie de notre employé communal

L'arrêt longue maladie de notre employé communal, M. JF Coutout, qui a démarré le 04 janvier 2021, a été prolongé jusqu'au 03 juillet 2023.

Compte rendu de la réunion concernant le passage du Tour du Loir-et-Cher à Villemardy le jeudi 13 avril 2023

Comme nous en avons parlé lors de la dernière réunion du conseil municipal, le tour du Loir-et-Cher effectuera 3 passages dans notre commune le jeudi 13 avril 2023 avant l'arrivée finale de l'étape à Selommes. Une réunion s'est déroulée le 12 janvier à Selommes pour la formation des signaleurs car il faudra réquisitionner 7 personnes, qui ont spontanément fait acte de candidature, pour Villemardy ; il s'agit de : Carmen David, Marie-Christine Leguereau, Gérard David, Philippe Patry, Francis Gousseau, Pascal Noyau et Gilles Leguereau.

Une nouvelle réunion sera bientôt organisée.

Travaux 2023 : compte rendu de la proposition de M. Lucas, maître d'œuvre

Il s'agit de travaux de réhabilitation du préau, en voici le programme : démolition de l'ancien préau, construction d'un bâtiment comportant une salle d'activité polyvalente, une entrée et un sanitaire pour les garçons de l'école ainsi que la réhabilitation des sanitaires existants pour les filles et un sanitaire PMR.

L'étude préliminaire a permis d'évaluer le montant des travaux à 202.700 € HT auquel il convient d'ajouter les honoraires du maître d'œuvre qui sont de 18.000 € HT et la rémunération de l'architecte pour le dépôt du permis de construire qu'il s'élève à 2.000 € HT.

Concernant les subventions, le montant de la DETR (état) est de 40 % du total. Nous attendons maintenant la décision du conseil départemental pour la DSR et de Territoires Vendômois pour FACIL.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer cette opération.

Questions diverses

* Monsieur le maire propose d'acheter 10 barrières au prix unitaire de 65 € HT ; elles serviront en premier lieu à la sécurisation du passage du tour de Loir-et-Cher.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

* Suite à l'étude des dernières factures d'électricité de la salle polyvalente, Daniel Savigny propose de réajuster le prix de participation aux frais des personnes qui utilisent la salle soit :

- heures creuses : 0,20 € le KW

- heures pleines : 0,25 € le KW

Il propose également d'augmenter les tarifs de location de 20 €.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Le nouveau tableau sera affiché dans le prochain bulletin municipal.

* Le bulletin municipal 2022 est terminé. Il sera imprimé semaine prochaine et distribué dans les boîtes aux lettres semaine 6.

Le Maire,
Gilles LEGUEREAU

La secrétaire de séance,
Séverine HAUSSERAY